

Paris, le 8 juin 2016

Animation, et maintenant la Convention collective...

Une très large mobilisation des étudiants des Ecoles d'animation et des professionnel(le)s a révélé le malaise qui existe dans ce secteur et qui doit être entendu dans le cadre de la négociation de la Convention collective.

La faiblesse des rémunérations dans ce secteur, à un moment où le film d'animation se délocalisait massivement ne se justifie plus aujourd'hui.

Si nous avons tenté de remédier, avec nos moyens, à l'utilisation de postes d'assistants en lieu et place de postes de salarié(e)s confirmés, par l'introduction et la création d'une entrée « Junior » proposé par le SPFA, **il nous faut aujourd'hui acter que cette solution a été assez largement rejetée.**

Pourquoi ?

Dans un secteur soumis, comme l'ensemble des secteurs du spectacle, à la précarité de l'emploi, proposer des niveaux de rémunération inférieurs à 1500,00 € nets mensuels pouvait difficilement être vécu autrement que comme une provocation pour des salarié(e)s dont le niveau d'étude est le plus souvent très élevé au sein de parcours de formations très sélectifs **et très coûteux**. Ensuite, et nous devons l'entendre, les progressions des parcours professionnel(le)s restent trop faibles.

Pour autant devons-nous rejeter en bloc les avancées rendues possibles par la négociation de l'avenant négocié ?

Notre organisation n'a cessé d'œuvrer à l'amélioration du texte proposé par la partie patronale et un certain nombre de nos demandes d'améliorations y compris salariales ont été entendues :

- Relèvement de certains niveaux de rémunération,
- réorganisation de la grille,
- présentation des salaires sur une base 35 et 39h,
- dispositif permettant d'assurer une meilleure déclaration des heures supplémentaires et donc de leur paiement, à l'issue de l'enquête que nous avons réalisée, 62 % des professionnels déclarent qu'elles ne le sont pas,
- des rendez-vous ont été pris autour de la problématique des story-boarders, et des effets spéciaux.

Il nous faut aller plus loin.

Si nous avons entendu le message porté par les futurs professionnels de l'animation il nous faut aller plus loin. Aujourd'hui le secteur de l'animation se porte mieux, on peut même aller jusqu'à dire qu'il se porte bien. Un très grand nombre d'emplois seront créés dans les années à venir, « l'excellence des écoles de formation de notre pays favorise l'investissement, de nouveaux mécanismes incitatifs et le relèvement des aides à la production de films d'animation favorisent la production... Ces bénéfices doivent profiter à l'ensemble du secteur et au premier chef aux professionnel(le)s qui pour autant qu'ils se donnent sans compter dans l'exercice de leur métier aspirent et c'est légitime à pouvoir en vivre mieux qu'aujourd'hui.

Tous ensemble, nous devons poursuivre le dialogue engagé y compris autour de la négociation pour améliorer une Convention qui reste le parent pauvre du secteur du spectacle enregistré.

Le Conseil national, le 8 juin 2016